



# Fiche signalétique

Date d'émission : 27-déc.-2011

Date de révision : 03-déc.-2018

Version 3

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit Buckeye Eco Neutral Disinfectant

### Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité BE-6023-CA-FR

Code du produit 6023  
Synonymes Aucun

N° ID/ONU UN1760

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Nettoyant germicide

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Identificateur du fournisseur initial      Adresse du fournisseur des États-Unis

Buckeye International, Inc.  
2700 Wagner Place  
Maryland Heights, MO 63043 USA  
1-314-291-1900

#### 24 heures Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

TRANSPORTATION - INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)  
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)  
MEDICAL – 1-615-632-8956 (International) 1-800-303-0441 (North America)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Liquide vert clair

État physique Liquide

Odeur Parfum de citron

### Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

### Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

**Conseils de prudence - Prévention**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

**Conseils de prudence - Réponse**

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres informations**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Substance

Non applicable.

#### Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Didecyldimethylammonium chloride	7173-51-5	7-13	-	-
Alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride (C12-16)	68424-85-1	3-7	-	-
Ethyl Alcohol	64-17-5	1-5	-	-
Sodium hydroxide	1310-73-2	1-5	-	-
Alkyloxypolyethyleneoxyethanol	84133-50-6	1-5	-	-
EDTA	60-00-4	1-5	-	-

### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

##### **Conseils généraux**

Appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

##### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Demander immédiatement des soins/conseils médicaux.

##### **Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### **Inhalation**

Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.

##### **Ingestion**

Faire boire un verre d'eau par la personne si elle peut avaler. Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

#### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

##### **Symptômes**

Le contact peut causer une irritation et rougeur. Le contact visuel direct peut causer des picotements, des larmoiements et des rougeurs. Peut causer des rougeurs, des douleurs et des brûlures graves de la peau. Peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. L'ingestion peut causer des nausées et des maux de tête.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

##### **Note aux médecins**

Traiter en fonction des symptômes. Si le produit est ingéré, des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique. Mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent être nécessaires.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### **Agents extincteurs appropriés**

Pulvérisation ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Non déterminé.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Des fumées toxiques peuvent être dégagés lorsque le matériau est exposé au feu.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Chlorure d'hydrogène.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions personnelles</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
<b>Autres informations</b>	Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### Précautions relatives à l'environnement

<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Recueillir le produit répandu. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
--	--

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Ramasser avec une vadrouille, un aspirateur sec / sec, ou un matériau absorbant. Rincer la zone avec de l'eau claire et laisser sécher le sol avant d'autoriser la circulation.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

<b>Conseils sur la manutention sécuritaire</b>	Conserver hors de la portée des enfants. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement.
--	--

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

<b>Conditions d'entreposage</b>	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer à la température ambiante. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.
<b>Matériaux d'emballage Matières incompatibles</b>	Rincer le récipient avant de le jeter. L'eau de Javel les détergents anioniques Agents oxydants forts Agents réducteurs forts

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Ethyl Alcohol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup>
Sodium hydroxide 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	CEV: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps** Gants en caoutchouc. Normal vêtements de travail (des chemises à manches longues et un pantalon) est recommandé.

**Protection respiratoire** Si nécessaire, se référer à la réglementation et aux normes appropriées.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Liquide vert clair
<b>Couleur</b>	Vert
<b>Odeur</b>	Parfum de citron
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	7.6 ± 0.2 (conc) 7.0 ± 0.2 (1:256 dilution)	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminé	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	100 °C / 212 °F	
<b>Point d'éclair</b>	93.3 °C / 200 °F	Méthode Tag en vase fermé
<b>Taux d'évaporation</b>	1.0	(n-BuAc =1)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Liquide-Non applicable	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	N'est pas applicable	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	N'est pas applicable	
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé	
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé	
<b>Densité relative</b>	1.00	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Mostly Soluble	

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé.	
Propriétés comburantes	Non déterminé.	
<b><u>Autres renseignements</u></b>		
Point de ramollissement	Non déterminé	
Masse moléculaire	Non déterminé	
Teneur en COV (%)	Non déterminé	
Masse volumique du liquide	Non déterminé	
Masse volumique apparente	Non déterminé	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Pas réactif dans des conditions normales.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir hors de portée des enfants.
<b>Matières incompatibles</b>	L'eau de Javel. les détergents anioniques. Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz ou de vapeurs irritants.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>Contact avec les yeux</b>	Cause de graves lésions oculaires.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Inhalation</b>	Éviter de respirer les vapeurs ou la brume.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

#### Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale)	1,754.50
ETAmél (cutané)	39,646.80
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	1,893.40

**Toxicité aiguë inconnue**                      Aucun renseignement disponible

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Didecyldiméthylammonium chlorure 7173-51-5	= 84 mg/kg ( Rat )	-	-
Alkyl diméthyl benzyl ammonium chlorure (C12-16) 68424-85-1	= 426 mg/kg ( Rat )	-	-
Ethyl Alcohol 64-17-5	= 7060 mg/kg ( Rat )	-	= 124.7 mg/L ( Rat ) 4 h
Sodium hydroxide 1310-73-2	140 - 340 mg/kg ( Rat )	= 1350 mg/kg ( Rabbit )	-
Alkyloxy polyéthylèneoxyéthanol 84133-50-6	= 2100 mg/kg ( Rat )	-	-
EDTA 60-00-4	> 2000 mg/kg ( Rat )	-	-

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Cancérogénicité**                      Il a été démontré que l'éthanol est cancérogène lors d'études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Ethyl Alcohol 64-17-5	A3	Group 1	Known	X

**Légende**

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 - cancérogène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

**NTP (programme national de toxicologie)**

Connu - cancérogène connu

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**                      Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Ethyl Alcohol 64-17-5	-	100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 13400 - 15100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 12.0 - 16.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	10800: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 9268 - 14221: 48 h Daphnia magna mg/L LC50
Sodium hydroxide 1310-73-2	-	45.4: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	-	-
Alkyloxy polyéthylèneoxyéthanol 84133-50-6	-	3.2: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	-	3.2: 48 h water flea mg/L EC50

EDTA 60-00-4	1.01: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	34 - 62: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 44.2 - 76.5: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	-	113: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
-----------------	---	---	---	---

**Persistance/Dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Mobilité** .

Nom chimique	Coefficient de partage
Ethyl Alcohol 64-17-5	-0.32

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits  
inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Remarque** S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

#### DOT

**N° ID/ONU** UN1760  
**Nom officiel d'expédition** Corrosive liquids, n.o.s. (Alkyldimethylbenzyl ammonium chloride)  
**Classe de danger** 8  
**Groupe d'emballage** II

#### TMD

**N° ID/ONU** UN1760  
**Nom officiel d'expédition** Corrosive liquids, n.o.s. (Alkyldimethylbenzyl ammonium chloride)  
**Classe de danger** 8  
**Groupe d'emballage** II

#### IATA

**Numéro ONU** UN1760  
**Nom officiel d'expédition** Corrosive liquids, n.o.s. (Alkyldimethylbenzyl ammonium chloride)  
**Classe (s) de danger relatives  
au transport** 8  
**Groupe d'emballage** II



**IMDG**

Numéro ONU	UN1760
Nom officiel d'expédition	Corrosive liquids, n.o.s. (Alkyldimethylbenzyl ammonium chloride)
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Règlements internationaux**

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Didecyldimethylammonium chloride	X	X	X	X	X	X	X	X
Alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride (C12-16)	X	X	X	X	X	X	X	X
Ethyl Alcohol	X	X	X	X	X	X	X	X
Sodium hydroxide	X	X	X	X	X	X	X	X
Alkyloxypolyethylenoxyethanol	X	X			X	X	X	X
EDTA	X	X	X	X	X	X	X	X

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers particuliers Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé Non déterminé	Inflammabilité déterminé	Non	Dangers physiques Non déterminé Protection individuelle Non déterminé

### Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau

Date de révision : 03-déc.-2018

Note de révision: Nouvelle formule.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**